

N°A2016 - 506

VILLE DE GUEBWILLER
Arrêté réglementant temporairement la circulation
et le stationnement dans la Ville de Guebwiller

-o0o-

Le Maire de la Ville de Guebwiller

- VU** les articles L.2542.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- VU** l'arrêté municipal du 22 mars 1958 réglementant la circulation dans la Ville de Guebwiller, et des différents arrêtés modificatifs,
- VU** le Code de la Route, notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-25 à R411-28 et R 417-10 ;
- VU** le Code Pénal, notamment son article R.610-5 ;

CONSIDERANT la demande formulée par la société « Organisation Routes et Cycles » ;

CONSIDERANT l'organisation de l'édition 2016 de la course cycliste internationale intitulée « Route de France Féminine » qui se déroulera du 7 au 14 août 2016 ;

CONSIDERANT l'arrivée de la 7^{ème} étape de cette manifestation à Guebwiller, le 14 août 2016 ;

CONSIDERANT la nécessité qui est celle d'assurer la sécurité et la circulation des personnes sur le parcours de cette épreuve ;

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite une réglementation temporaire de la circulation et du stationnement :

ARRETE

ARTICLE 1 : CIRCULATION – STATIONNEMENT.

a) Parking J. Sansboeuf – rue Théodore Deck

Du samedi 13 août 2016 à 12h00 au dimanche 14 août 2016 à 20h00, le stationnement de tous véhicules et cycles est interdit Parking J. Sansboeuf pour permettre l'installation des moyens techniques et structures d'animations nécessaires à la bonne organisation de la course cycliste internationale dénommée « Route de France Féminine ».

Une partie des emplacements de stationnement Parking J. Sansboeuf délimitée par des barrières, sera neutralisée dès le **mercredi 10 août 2016 à 08h00 et jusqu'au mardi 16 août 2016 à 17h00** pour permettre le montage et démontage de cabanons.

b) rue Théodore Deck

Le dimanche 14 août 2016 de 08h00 jusqu'à 20h00, la circulation de tous cycles et véhicules est interdite rue Théodore Deck, tronçon compris entre la rue des Alliés et la rue de la Commanderie pour permettre l'installation des structures d'arrivée de la 7^{ème} étape de la « Route de France Féminine ». Une déviation sera mise en place :

- dans le sens Guebwiller - Buhl par la rue de la Commanderie, la rue du Mal. De Lattre de Tassigny, la rue du Val des Nonnes et la rue des Alliés ;
- dans le sens Guebwiller - Soultz par la rue des Alliés, la rue du Val des Nonnes, la rue du Mal. De Lattre de Tassigny et la rue de la Commanderie.

Ce même jour entre 12h30 et jusqu'aux alentours de 16h00, la circulation sera interdite sur toute la longueur de la rue Théodore Deck, depuis la limite avec le ban communal de Soultz, jusqu'au carrefour des Octrois. Il en va de même pour le stationnement qui est interdit de 08h00 jusqu'aux alentours de 16h00.

c) rue de la République

Le dimanche 14 août 2016 entre 12h30 et jusqu'aux alentours de 16h00, la circulation sera interdite rue de la République sur le tronçon compris entre le carrefour des Octrois jusqu'à la limite du ban communal de Buhl.

Des points filtrants sont installés au droit des carrefours formés par les rues :

- **du Bois Fleuri/Théodore Deck/rue de la République ;**
- **du Vieil Armand/Mal. Joffre/Théodore Deck ;**
- **des Bleuets/route de Soultz/Théodore Deck.**

Exceptionnellement les usagers des voies adjacentes aux rues Théodore Deck et de la République, tronçon carrefour des Octrois – limite du ban communal de Buhl, sont autorisés à traverser et/ou quitter dans le sens de la course, les rues empruntées par cette dernière, après accord des personnes chargées du service d'ordre (signaleurs – forces de l'ordre)

Le stationnement de tous véhicules est également interdit sur ces voies **le dimanche 14 août 2016 à partir de 08h00 et ce jusqu'à la fin de la course aux environs de 16h00.**

d) rue des Vignerons

Le dimanche 14 août 2016 de 12h00 à 20h00, le stationnement est interdit à tous véhicules, rue des Vignerons, tronçon compris entre la rue Théodore Deck et la rue des Arquebusiers, afin de permettre aux participants de la « Route de France Féminine » d'accéder aux structures du Gymnase Deck.

e) Parking Salle 1860 – rue de Reims

Le dimanche 14 août 2016 de 08h00 à 20h00, le stationnement Parking Salle 1860 est exclusivement réservé aux véhicules participant à la « Route de France Féminine ».

f) Parking de la Breilmatt – rue des Alliés

Le dimanche 14 août 2016 de 12h00 à 20h00, le stationnement Parking de la Breilmatt, rue des Alliés, est exclusivement réservé aux véhicules participant à la « Route de France Féminine ».

g) Carrefour Pénétrante de Guebwiller/RD 430 – rue de l'Artisanat

Le dimanche 14 août 2016 entre 13h00 et 16h00, la circulation sera perturbée et momentanément suspendue au droit du carrefour de la Pénétrante/RD430 situé à hauteur du Garage du Florival pour permettre le passage des concurrentes participant à la course cycliste dénommée « Route de France Féminine ».

Ces restrictions s'appliquent également à la rue de l'Artisanat et il reviendra aux usagers de se conformer aux directives des personnes chargées du service d'ordre.

Le passage des véhicules des forces de l'ordre, d'incendie et de secours et gestionnaires de voirie doit impérativement être maintenu sur l'ensemble des points ci-dessus mentionnés.

ARTICLE 2 – CIRCULATION DES BUS

Les autobus des lignes régulières devront emprunter à partir de 08h00 et ce jusqu'à 17h00, les itinéraires obligatoires ci-après :

- ligne n°454, et 440 Au départ de GUEBWILLER en direction de MULHOUSE et COLMAR : arrêt provisoire rue du 17 Novembre (ancienne gare du Heissenstein), rue du Général de Gaulle, pont de la Marne, rue Jean Schlumberger (arrêt Dominicains), pont de la Gare, route de Colmar, Pénétrante, puis pour ISSENHEIM par la route d'Issenheim et pour SOULTZ par Zone Industrielle et RD.
- ligne n°454 MULHOUSE vers GUEBWILLER : depuis SOULTZ par la Z.I., Pénétrante, route de Colmar, puis même itinéraire que ci-dessus en sens inverse jusqu'à l'arrêt provisoire situé rue du 17 Novembre (ancienne gare du Heissenstein)
- ligne n°440 COLMAR vers GUEBWILLER : depuis ISSENHEIM par la route d'Issenheim, Pénétrante, route de Colmar puis même itinéraire que ci-dessus en sens inverse jusqu'à l'arrêt provisoire situé rue du 17 Novembre (ancienne gare du Heissenstein)

En conséquence, les arrêts situés Avenue des Chasseurs Alpains, rue Théodore Deck (Caserne des Pompiers et Monument aux Morts), route d'Issenheim et route de Soultz sont déplacés aux arrêts provisoires rue du 17 Novembre et rue Jean Schlumberger.

ARTICLE 3 – SIGNALISATION - DEVIATIONS

Les usagers se conformeront à la signalisation et aux déviations mises en place par l'organisateur et les services municipaux. Ils se devront obligatoirement de respecter les injonctions des forces de l'ordre et des signaleurs sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : EXECUTION.

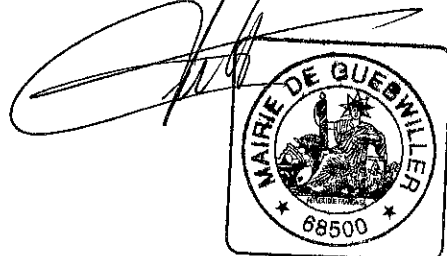
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, l'organisateur, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller ainsi que les agents placés sous ses ordres sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur des Routes et Transports – 125, Avenue d'Alsace, 68000 COLMAR :
- M. le Chef de l'Unité Routière de Thann – 24, Avenue Gérard – 68290 MASEVAUX.

Guebwiller, le 08 août 2016

Pour le Maire et par délégation :

H. LEVI-TOPAL
Directeur Général des Services



VILLE DE GUEBWILLER